

FICHE D'INFORMATION SUR LA VACCINATION

Vaccin contre le VRS (virus respiratoire syncytial) :

Ce que vous devez savoir

Many Vaccine Information Statements are available in French and other languages. See www.immunize.org/vis

De nombreuses fiches d'information sur la vaccination sont disponibles en français et dans d'autres langues. Consultez www.immunize.org/vis

1. Pourquoi se faire vacciner ?

Le **vaccin contre le VRS** peut prévenir les maladies des voies respiratoires inférieures causées par le **virus respiratoire syncytial (VRS)**. Le VRS est un virus respiratoire fréquent qui provoque généralement des symptômes légers semblables au rhume.

Le VRS peut provoquer une maladie chez les personnes de tous âges, mais il peut être particulièrement grave chez les nourrissons et les personnes âgées.

- Le VRS est la cause la plus fréquente d'hospitalisation chez les nourrissons aux États-Unis. Les nourrissons âgés de moins de 12 mois (en particulier ceux de 6 mois et moins) et les enfants nés prématurément, ou atteints d'une maladie pulmonaire ou cardiaque chronique, ou dont le système immunitaire est affaibli, présentent un risque accru de contracter une infection grave par le VRS.
- Les infections par le VRS peuvent être dangereuses pour certains adultes. Les adultes les plus exposés au risque d'infection grave par le VRS sont les personnes âgées, en particulier celles atteintes d'une maladie cardiaque ou pulmonaire chronique, dont le système immunitaire est affaibli, atteintes de certaines autres maladies chroniques ou qui vivent dans des maisons de retraite.

Le VRS se transmet par contact direct avec le virus, par exemple lorsque des gouttelettes d'une personne infectée qui tousse ou éternue entrent en contact avec vos yeux, votre nez ou votre bouche. Le virus peut également se transmettre par le contact d'une surface sur laquelle se trouve le virus, telle qu'une poignée de porte, puis en se touchant le visage.

Les symptômes de l'infection par le VRS peuvent comprendre un écoulement nasal, une diminution de l'appétit, une toux, des éternuements, de la fièvre ou une respiration sifflante. Chez les très jeunes nourrissons, les symptômes du VRS peuvent également inclure une irritabilité (agitation), une diminution de l'activité ou des apnées (pauses de la respiration pendant plus de 10 secondes).

La plupart des personnes se rétablissent en une semaine ou deux, mais le VRS peut être plus grave, entraînant un essoufflement et de faibles niveaux d'oxygène. Le VRS peut provoquer une bronchiolite

(inflammation des petites voies respiratoires dans les poumons) et une pneumonie (infection des poumons). Le VRS peut également entraîner l'aggravation d'autres affections médicales, telles que l'asthme, la bronchopneumopathie chronique obstructive (une maladie chronique des poumons qui rend la respiration difficile) ou l'insuffisance cardiaque (lorsque le cœur ne peut pas pomper suffisamment de sang et d'oxygène dans l'ensemble du corps).

Les nourrissons et les adultes plus âgés qui tombent très malades à cause du VRS peuvent nécessiter une hospitalisation. Certains peuvent même en mourir.

2. Vaccin contre le VRS

Il existe deux options de vaccination pour protéger les nourrissons contre le VRS : le vaccin maternel pour la femme enceinte ou les anticorps préventifs administrés au bébé. Une seule de ces options suffit à protéger la plupart des bébés.

Les CDC recommandent l'administration d'une dose unique du vaccin contre le VRS aux **femmes enceintes entre la 32^e et la 36^e semaine de grossesse** pour la prévention de l'infection par le VRS chez les nourrissons au cours des 6 premiers mois de leur vie. Pour la plupart des États-Unis, il est recommandé d'administrer ce vaccin de septembre à janvier. Cependant, dans certaines régions (par exemple, les territoires d'outremer, Hawaï, l'Alaska et certaines parties de la Floride), le moment de la vaccination peut varier en fonction de la période de l'année au cours de laquelle le VRS circule dans la région.

Les CDC recommandent l'administration d'une dose unique du vaccin contre le VRS pour **les personnes âgées de 75 ans et plus** et pour **les adultes âgés de 60 à 74 ans qui présentent un risque accru d'infection grave par le VRS**. Les adultes âgés de 60 à 74 ans présentant un risque accru comprennent ceux atteints d'une maladie cardiaque ou pulmonaire chronique, dont le système immunitaire est affaibli ou atteints de



U.S. CENTERS FOR DISEASE CONTROL AND PREVENTION

certaines autres maladies chroniques, ainsi que ceux qui résident dans des maisons de retraite.

Le vaccin contre le VSR peut être administré en même temps que d'autres vaccins.

3. Discuter avec votre professionnel de santé

Indiquez à la personne administrant le vaccin si la personne recevant le vaccin :

- A fait une **réaction allergique après une précédente injection du vaccin contre le VRS**, ou a des **allergies graves mettant en jeu le pronostic vital**

Dans certains cas, votre professionnel de santé peut décider de remettre la vaccination contre le VSR à une prochaine visite.

Les personnes souffrant de maladies bénignes, comme par exemple un rhume, peuvent se faire vacciner. Les personnes modérément ou gravement malades doivent généralement attendre d'être guéries pour recevoir le vaccin contre le VSR.

Votre professionnel de santé pourra vous donner plus d'informations à ce sujet.

4. Risques de réaction au vaccin

- Une douleur, une rougeur et un gonflement à l'endroit où l'injection est administrée, de la fatigue (sensation de fatigue), de la fièvre, des maux de tête, des nausées, de la diarrhée et des douleurs musculaires ou articulaires peuvent survenir après la vaccination contre le VRS.

Des troubles neurologiques graves dont le syndrome de Guillain-Barré (SGB) ont été signalés après la vaccination contre le VRS chez certaines personnes âgées. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de confirmer ou d'exclure un risque accru de SGB après un vaccin contre le VRS chez les personnes âgées de 60 ans et plus.

Des naissances prématurées et une hypertension artérielle pendant la grossesse, y compris une prééclampsie, ont été signalées chez des femmes enceintes ayant reçu le vaccin contre le VRS. On ignore si le vaccin a été à l'origine de ces événements.

Il arrive que des personnes s'évanouissent après des actes médicaux, y compris une vaccination. Avertissez le professionnel de santé si vous êtes pris(e) de vertiges ou si vous présentez des troubles de la vision ou des bourdonnements d'oreilles.

French translation provided by Immunize.org

Vaccine Information Statement
RSV Vaccine

Comme avec tout médicament, il existe un très faible risque que le vaccin cause une réaction allergique grave, d'autres lésions graves, voire le décès.

V-safe est un système de surveillance de la sécurité d'emploi qui vous permet de partager avec les CDC ce que vous, ou la personne à votre charge, ressentez après avoir reçu le vaccin contre le VRS. Vous pouvez obtenir des informations et vous inscrire à V-safe sur le site vsafe.cdc.gov.

5. Que faire en cas de problème grave ?

Une réaction allergique peut survenir une fois que la personne vaccinée aura quitté l'hôpital. Si vous observez des signes de réaction allergique grave (urticaire, gonflement du visage et de la gorge, difficulté à respirer, accélération du rythme cardiaque, étourdissements ou faiblesse), appelez le **9-1-1** et accompagnez la personne à l'hôpital le plus proche.

Pour les autres signes qui vous inquiéteraient, appelez votre professionnel de santé.

Les réactions indésirables doivent être signalées dans le Vaccine Adverse Event Reporting System (VAERS) (Système américain de notification des manifestations postvaccinales indésirables). Votre professionnel de santé effectuera généralement ce signalement ; vous pouvez aussi le faire vous-même. Consultez le site Internet du VAERS à l'adresse suivante www.vaers.hhs.gov ou appelez le **1-800-822-7967**. *Le VAERS est uniquement destiné à recevoir les signalements de réactions ; le personnel du VAERS ne donne pas d'avis médical.*

6. Pour en savoir davantage

- Parlez-en à votre médecin.
- Contactez le service de santé de votre ville ou de votre région.
- Consultez le site Internet de la Food and Drug Administration (FDA) pour obtenir les notices des vaccins et des informations supplémentaires à l'adresse suivante : www.fda.gov/vaccines-blood-biologics/vaccines.
- Contactez les Centers for Disease Control and Prevention (CDC) (centres américains pour le contrôle et la prévention des maladies) :
 - Appelez le **1-800-232-4636 (1-800-CDC-INFO)**, ou
 - Consultez le site Internet du CDC à l'adresse suivante www.cdc.gov/vaccines.

10/17/2024

OFFICE
USE
ONLY



pour que le ou les dispensateur(s) de soins médicaux de votre enfant puisse(nt) obtenir les renseignements précis sur son statut d'immunisation, ainsi qu'une évaluation des vaccinations et un calendrier recommandé pour les futures vaccinations, les informations seront envoyées au Bureau d'enregistrement des améliorations des soins médicaux du Michigan (*Michigan Care Improvement Registry*). Quiconque a le droit de demander que son dispensateur de soins médicaux ne fournisse pas les renseignements relatifs aux vaccinations au Bureau d'enregistrement.

MDHHS-Pub-1748F

AUTH: P. H. S., Act 42, Sect. 2126.